

# COMPTE RENDU DE VISITE

## UN EVENTAIL DE POPULICULTURES | 18 OCTOBRE 2021

**Participants :** 37 participants (*élus, ONF, CNPF, gestionnaires, entrepreneurs, ADIF, associations de propriétaires et propriétaires, techniciens ENS, SIRRA, syndicat des étangs, techniciens d'EPCI, DDT69*)

### I. UNE CULTURE EXTENSIVE DU PEUPLIER SUR LA COMMUNE DE ROYAS (38)

Un modèle de gestion extensive pourrait-elle concilier plusieurs enjeux autour du peuplier ? Présentation de deux parcelles en gestion extensive par Mr Eric DEDONDER, représentant l'entreprise « Arbres Haies Forêts » (gestionnaire forestier et gestionnaire d'espaces naturels).

#### 1<sup>E</sup> PARCELLE - PLANTATION DE PEUPLIERS SUR UN MARAIS DE PENTE DE 20 A 30%

La parcelle était gérée par Arbres Haies Forêts depuis 2005/2006, avec l'accord du propriétaire. L'objectif sur cette parcelle est de diminuer les intrants et les coûts d'entretien et de respecter la structure du marais, et donc la fonctionnalité d'accueil de biodiversité.

**Surface :** 1,51 ha

**Historique de la parcelle :**

Anciennement plantation de peupliers I214 (il y a 25 ans environ) avec présence d'Aulnes et d'Erables.

**Plantation (date, clône, technique et espacement) :**

Automne 2013, I214 (plants donnés, pas d'investissement), écartement de 8m x 7m

**Travaux sylvicoles effectués :**

- assainissement superficiel de la parcelle pour oxygéner le sol pour le peuplier par le maintien d'un sous-étage arbustif.
- 1 taille de formation + élagage à 6m + détournage du sous-étage en une fois, en 2016/2017. L'entretien a été fait uniquement à la tronçonneuse et débroussailleuse (non mécanisée) pour ne pas tasser le sol.

**Travaux prévus :**

- 1 passage est prévu entre 6 et 8 ans depuis le sol à la perche élagueuse avec un détournage des plants.

**Points abordés dans les discussions :**

- En haut de colline, un marais tuffien alimente en eau la parcelle, qui est un marais de pente. Ils sont engorgés et n'ont volontairement pas été touchés, ainsi que le marais de pente qui est en haut.
- Lors de la précédente rotation, il a été récolté 288 tiges de 1.21m<sup>3</sup> en moyenne et de hauteur 10m50.
- La coupe a été vendue pour 10 000 euros → soit un revenu de 6599 Euros/hectare → soit un revenu ramené à l'année d'exploitation de 268 euros/hectare/an.
- Il y avait concurrence avec le sous-étage, les plants étaient poussifs les 1<sup>eres</sup> années, mais grâce la bonne régulation hydraulique due au sous étage, les plants ont rattrapés leur retard. La hauteur n'a pas été suivie de manière chiffrée.
- Le sous-étage amène un réel plus pour la biodiversité : forte présence ornithologique et batraciens.
- L'écartement choisi permet de favoriser la croissance de l'arbre en diamètre plutôt qu'en hauteur. La valeur du bois est plus importante dans les 6 premiers mètres de hauteur.

- Les tiges en fond de parcelle ont un diamètre plus faible car elles sont plus concurrencées avec un sous-étage dense. Il n'y a donc pas de coupe prévue à 18 ans, mais récolte un peu plus tardive prévue en 1 fois entre 21 et 25 ans pour avoir un diamètre suffisant sur toutes les tiges.
- Le passage d'un broyeur n'est pas possible sur la parcelle car le sol est trop hydromorphe. Un passage mécanisé nécessiterait des chenilles (tracks), mais abîmerait le sol et détruirait les habitats fauniques.
- Le cultivar I 214 a été choisi sur cette parcelle car il a peu de fente, n'est pas tordu par la concurrence, n'a pas de grosses branches et n'a pas de maladie (comme le beaupré qui a subi la rouille).
- La 1ère coupe est vendue en déroulage ; la 2<sup>ème</sup> parcelle en Italie.



## 2<sup>E</sup> PARCELLE - PLANTATION DE PEUPLIERS SUR UNE ANCIENNE TERRE AGRICOLE

**Surface :** 2,5 ha

**Historique de la parcelle :**

Ancien étang asséché devenu parcelle agricole puis peupleraie exploitée en 2005

**Plantation (date, clône, technique et espacement) :**

Plantation en 2006, en en I4551 et I 214, écartement de 8m x 7m

**Travaux sylvicoles effectués :**

- élagage entre 6m et 8m en fonction des tiges après l'aoutement pour favoriser la cicatrisation de l'arbre,
- Les travaux se font hors nidification, et hors déplacement des batraciens.

**Travaux prévus :** coupe prévue en 2026 au plus tard

**Points abordés dans les discussions :**

- Nous notons la présence ancienne de bambous (Espèces Exotiques Envahissantes) sur 500m<sup>2</sup>.
- Nous sommes ici sur un ancien étang qui a été asséché entre les 2 guerres pour devenir une parcelle agricole, puis une forêt (Aulne). Lors de la plantation des peupliers, il a été conservé la présence de Frênes, d'Aulnes, de Chênes, de Noyers pour garder une régénération sur la zone humide. Le propriétaire pourra ainsi faire repartir en taillis la zone humide s'il y a un risque sur ses peupliers. Mais comme le marché de l'Aulne n'est pas très élevé il repartira sûrement sur du peuplier lors de la prochaine exploitation.
- Au niveau de la constitution du sol, nous sommes sur une zone argileuse humide à 70 ou 80 cm de profondeur avec la présence de beaucoup de batraciens, ainsi qu'une avifaune des marais.

- La zone étant très humide, la préparation s'est faite avec mise en andain à la pelle (la pelle ne circulant que sur les andains).
- Plantation manuelle entre les andains, tarières... Pour la plantation manuelle, la circulation s'est faite en quad pour amener les plans.
- Au niveau rendement de la parcelle, sur la précédente rotation, il y avait 518 tiges pour 580m<sup>3</sup>. La vente s'est faite en bloc pour 20 000 euros sur 2,5 Ha soit 8 000 euros/Ha soit un revenu de 311 euros / Ha / an.
- Sur cette 2ème parcelle, le propriétaire gérait seul et faisait déjà du I 214. L'exploitation s'est faite en 2005, pour une plantation en 2006 avec un écartement de 8m x 7m. La coupe est prévue en 2026 au plus tard.
- Selon Mr Eric DEDONDER, les arbres ont trop grandi (lumière sous les houppiers), mais il attend un diamètre suffisant pour l'exploitation en 1 coupe. Pour la vente, le diamètre maxi est de 65cm en Italie et le mini de 35cm. En ce qui concerne la qualité du bois, il y a peu de défauts. Mr DEDONDER fera son cubage pied à pied, puis il demandera devis à 4 ou 5 acheteurs, mais préférera choisir un exploitant local
- Concernant la zone humide, elle fonctionne très bien. Mr DEDONDER laisse les souches pour la macrofaune et la microfaune. Cela permet aussi un meilleur circuit de pénétration d'eau et un meilleur enracinement des nouveaux plans. Le fait de laisser les souches ne pose pas de problème de rejets car les rejets de I 214 meurent.
- Nous sommes sur une Sylviculture de production avec préservation de la nature sur ancienne parcelle agricole de 1ère génération → La nature prête le terrain

→ Stabilité écologique du site :

- Epuration
- Maintien de la quantité/qualité en eau
- Régulation climatique
- Habitat rare comme sur 4/5 des zones humides
- Fongium, passereaux de zones humides, batraciens, reptiles, micromammifères
- Humus épais de 5 à 6% voire de 10 à 12%,
- sédiment organique, donc puits de carbone important



## II. PRESENTATION DE PARCELLES EN GESTION « TRADITIONNELLE » : QUELLES GESTIONS SYLVICOLES POUR CONCILIER LES USAGES ?

L'objectif de cette visite étant de montrer une autre populiculture existante sur le territoire et de débattre sur les itinéraires sylvicoles possibles. Présentation de deux autres parcelles privées par Constance PROUTIERE, technicienne au Centre National de la Propriété Forestière.

### 1<sup>E</sup> PARCELLE – JEUNE PEUPLERAIE DE 3 ANS

**Surface :** 1 ha

**Historique de la parcelle :** anciennement en Beaupré

**Plantation (date, clône, technique et espacement) :**

Plantée en 2018, en I 214, à la tarière, avec écartement de 6m x 5m

**Travaux sylvicoles effectués :**

- Taille de formation = enlever les fourches et les branches de mauvaise conformation
- Élagage à 2-3 m
- Broyage du sous étage 2 fois par an par le propriétaire, pour un aspect visuel « propre ».

**Travaux prévus :**

- **Elagage à 4 m puis 6 m**

Sols : Sol argileux limoneux / Nappe à 40 cm

**Points abordés dans les discussions :**

- L'exploitation soignée du peuplement précédent a permis de ne pas avoir à faire de travaux préparatoire à la plantation. Les souches ont été laissées telles-quelles et se décomposent petit à petit.
- Le passage de disques est une alternative au broyage et permet de casser la végétation herbacée et de faire pénétrer l'eau. Cependant, il est important de prévenir le propriétaire sur le fait de ne pas passer les disques lorsqu'il y a présence d'espèces invasives.
- Le pâturage sous peupleraies nécessite des protections individuelles (coûts d'investissement pour le propriétaire)



## 2<sup>ÈME</sup> PARCELLE – PEUPLERAIE MATURE

Visite de cette 2<sup>ème</sup> parcelle pour montrer en exemple une évolution probable de la première parcelle vue juste avant.

### Points abordés dans les discussions :

Le broyage au sol n'est plus fait mais il n'y a pas pour autant de développement d'une strate arbustive haute car le couvert est important.

Malgré le faible sous-étage, il y a quand même un refuge pour une certaine biodiversité.

Selon le travail du sol effectué (broyage, passage de disque) et la durée pendant laquelle il est réalisé (idéalement pas plus de 6 ans), il peut y avoir toute une gamme d'aspect du sous-étage des peupleraies.

Echanges autour des ordres de grandeurs sur les prix du bois de peuplier :

- Le Bois de palettes = 15 à 25 euros/m<sup>3</sup> en local
- Le Bois de cagettes = 25 à 30 euros/m<sup>3</sup>
- Le Bois de déroulage = 50 à 60 euros/m<sup>3</sup> = 20 ans = Diamètre maxi 65 cm

Pour un contreplaqué de qualité = bille de pied de 1<sup>er</sup> choix = sans défaut sur la Hauteur de 3m20 d'où la nécessité de bien réaliser les élagages dans le jeune âge.



## CONTACTS :

Technicienne du **Centre National de la Propriété Forestière** – secteur Nord Isère :  
Constance PROUTIERE – 06 08 36 45 63 - [constance.proutiere@crpf.fr](mailto:constance.proutiere@crpf.fr)